Publié le 18 novembre 2018

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20261110-DEL_20261110_08-DE

VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Cons

Séance ordinaire du 10 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le quatre novembre, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Amel SAIDI, Isabelle DOGIMONT, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX Mohamed GUENDOUZ, Freddy KACZMAREK, Walid TRARI

Absents ayant donné procuration : Chantal WAGON à Christophe LOURDAUX, Anne-Cécile LEVRAY à Rudy CARLIER, Alexandra DANIELCZYK à Walid TRARI

Excusée : Françoise PLATEAU

Absents : Didier SZYMANEK, Eric ZELAZNY

Monsieur Rudy CARLIER a été désigné secrétaire de séance

8 - COMPTE RENDU ANNUEL AU MANDANT PAR LA SPL DE L'ARTOIS – STADE JULES HAUZEUR

I. Objet de la présentation

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du mandat de travaux confié à la SPL de l'Artois par la commune d'Auby, le compte rendu d'activité au mandant (CRAM) présente l'état d'avancement de l'opération de réhabilitation du stade Jules Hauzeur au 31 décembre 2025.

Ce document permet à la commune de disposer d'une vision globale de l'opération, tant sur les plans technique, administratif, juridique que financier. Il retrace les actions réalisées au cours de l'année écoulée, présente la situation financière de l'opération et précise les prochaines étapes du projet.

II. Bilan de l'année 2025

L'année 2025 a principalement été consacrée au lancement de l'opération et aux premières études préparatoires, à la suite de la notification du mandat à la SPL de l'Artois le 22 mai 2025.

Les principales actions menées ont été les suivantes :

- La désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, constituée du groupement P2L Ingénierie / TOPOS Territoires & Paysages.
- La réalisation des premières études de diagnostic et d'esquisse, permettant d'identifier les contraintes réglementaires, environnementales et techniques du site, notamment la présence d'espèces protégées, d'espèces invasives et de terres polluées.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20261110-DEL_20261110_08-DE

- L'adaptation du projet à ces contraintes, avec le choix d[illegible] suivre les études sur la base du scénario n° 2 et la révision de la catégor[illegible] envisagé, passée de la catégorie 8 à la catégorie 5.
- L'engagement des premières démarches administratives et réglementaires, notamment la révision du PLU portée par la Ville afin de rendre le projet compatible avec l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) existante.

Aucun travail de chantier n'a été engagé en 2025, l'opération se trouvant encore en phase d'études et de préparation.

III. Situation financière

Au 31 décembre 2025, le bilan financier fait apparaître :

- Une enveloppe prévisionnelle de dépenses de 1 798 910,60 € TTC au titre du mandat de travaux, hors rémunération du mandataire.
- Des dépenses réalisées en 2025 de 6 058,80 € TTC, correspondant principalement aux études, aux diagnostics, aux honoraires de maîtrise d'œuvre et aux frais de publication.
- Une avance de trésorerie versée par la commune de 179 891 € TTC.
- Une trésorerie de l'opération de 174 284 € au 31 décembre 2025.

Le compte rendu présente également les prévisions de dépenses et les besoins de trésorerie pour l'année 2026.

IV. Perspectives pour 2026

L'année 2026 doit permettre de finaliser la phase pré-opérationnelle et de préparer le passage à la phase opérationnelle. Les principales échéances prévues concernent :

- La poursuite des études de maîtrise d'œuvre et la validation de l'avant-projet (AVP).
- La réalisation des études techniques, géotechniques et environnementales complémentaires.
- La préparation des dossiers et démarches réglementaires nécessaires à la réalisation du projet.
- La conclusion d'un avenant au mandat de travaux afin de valider les aménagements retenus, d'ajuster les missions de la SPL de l'Artois et d'actualiser le bilan prévisionnel ainsi que les participations de la collectivité.
- La préparation des consultations relatives aux marchés de travaux, en vue d'un démarrage du chantier envisagé début 2028 selon le calendrier présenté dans le rapport.

Après avis favorable de la commission urbanisme en date du 20 octobre 2026 et du bureau municipal en date du 3 novembre 2026, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le compte rendu d'activité au mandant de l'exercice 2025, ainsi que le bilan prévisionnel et le bilan de trésorerie arrêtés au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20261110-DEL_20261110_08-DE

A l'unanimité,
Monsieur Djamel BOUTECHICHE ne prend pas part au vote.

Approuve le compte rendu d'activité au concédant de l'exercice 2025, ainsi que le bilan prévisionnel et le bilan de trésorerie arrêtés au 31 décembre 2025.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de Séance

Rudy CARLIER

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE D'AUBY 59950

Bernard CZECH

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20261110-DEL_20261110_08-DE